Image not found or type unknown

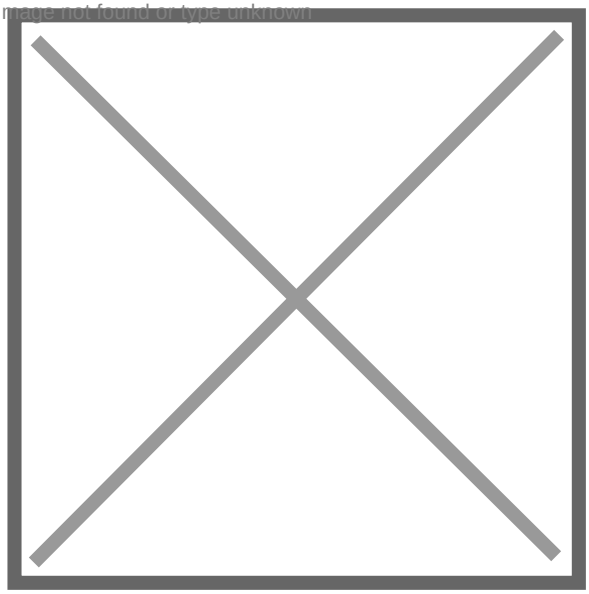

Vente de spa d'exposition qui se fait voler ensuite

Par **céno**, le **13/02/2012** à **14:19**

Bonjour,

suite à notre mariage ma femme et moi décidons de faire l'acquisition d'un SPA. Aprés quelques mois de recherches et beaucoup d'essais nous trouvons notre bonheur.

Il s'agit d'un modéle d'exposition et le rabais permet de concorder avec notre budget. (6000€ avec accessoires et installation).

Le contrat est signé et un chéque d'accompte de 30 % est encaissé la semaine d'aprés par la société.

Cependant quelques jours avant le retrait de notre achat, le vendeur me contacte et me signale que le spa s'est fait voler.
Il me propose un autre modéle pour 500 € de plus et si je veux le même spa il faudra rajouter de ma poche 1500 € pour un neuf.

Aprés contact avec un conciliateur de justice nous demandons à la société le pv de gendarmerie et un ecrit comme quoi il ne peuvent pas honorer le contrat. Nous recevons 1 semaine plus tard une LRAR avec ceci.

Le conciliateur me signale qu'il s'agit de la faute à pas de chance...

J'aurais voulu savoir que faire dans ces cas la? J'ai un contrat, je pense etre dans mes droits... La société va se faire indemniser un spa...

Merci de m'aider...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés